

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 32 (1944)

**Heft:** 662

**Artikel:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-265188>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

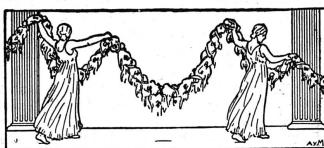
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## A travers les Sociétés

### Les paysannes dans la ville fédérale.

Le 26 et le 27 mars arrivaient à Berne, de toutes les régions du pays, des paysannes en grand nombre pour une réunion de l'Association suisse des femmes dans l'agriculture.

Chacune des organisations cantonales qui font partie de cette association a naturellement une activité en rapport avec les conditions régionales de sa petite patrie, mais toutes, sans exception, visent à ce but commun : le relèvement de la profession, avec le désir de collaborer et de s'entraider. Aussi une grande cordialité régnait-elle entre toutes les participantes à l'Assemblée.

Un des désiderata les plus importants énoncés dans ces séances fut la création d'institutions pour former de bonnes maîtresses d'écoles ménagères aussi à la campagne, et non plus exclusivement dans les villes, où l'on n'enseigne pas tout ce qui est nécessaire dans les milieux ruraux, entre autres à faire le pain, à élever des animaux domestiques, à cultiver des plantes oléagineuses et textiles, etc. Des démarches ont déjà été faites auprès des autorités pour créer un séminaire spécifique dans ce but, ou du moins pour qu'un cours spécial de trois à six mois soit prévu.

L'assemblée des déléguées étant ouverte par la présidente suisse, Mme Kohler-Burg, on entendit Mme Rosa Neuenschwander développer les plans du groupement bernois pour relever la profession: suggestions et projets intéressants

que nous regrettons de ne pouvoir même résumer ici, faute de place.

M.-L. P.

### Institut des Ministères féminins de Genève.

L'assemblée générale s'est déroulée lundi 1er mai, à 20 h. 30 dans le local de l'U. C. J. F., Tacomerie 5. Un public attentif prit connaissance du rapport de son président, M. le professeur Eugène Choisy. Depuis quelques mois deux postes se sont ouverts à l'activité d'élèves diplômées de l'I. M. F.: le secrétariat de l'Œuvre de la jeune fille de l'Église française de Zurich (Mme Renée Thiemann) et le secrétariat de la Croix-Bleue de Lausanne (Mme Ant. Duperret). L'I.M.F. a organisé avec succès un cours de formation pédagogique et psychologique en 10 leçons à l'Université. Le rapport financier mentionna un don de 8.000 fr. du Fonds européen qui donnera la possibilité à plusieurs étudiantes françaises d'entreprendre des études à l'I.M.F. de Genève.

Puis deux élèves diplômées parlèrent de leur activité. Mme G. Hubert qui vécut en France l'été de 1940 était fort bien préparée pour entreprendre la tâche qui lui est actuellement confiée: S. C. F. dans un camp de réfugiés de Genève. Comme assistante sociale, elle accomplit un ministère d'accueil, de compréhension et d'entraide auprès de ceux que la guerre fait fuir si nombreux loin de leur patrie. Ce sont les plus exposés, les plus déficients qui arrivent dans ce camp: les enfants, les adolescents, les futures mères, les personnes âgées, et aussi les combattants de toutes armes. En principe, un réfugié est un «convalescent» qu'il faut faire renaitre à sa dignité d'être humain.

Mme M. Keller, auxiliaire de paroisse à Genève, montra la diversité des tâches que trois paroisses de l'Église nationale de Genève confient à six ministères féminins. L'irruption d'auxiliaires féminines dans des foyers habitués au ministère du pasteur est encore un sujet d'étonnement pour

beaucoup de protestants. Cette réaction est naturelle, et fait place à la confiance lorsque l'auxiliaire explique clairement le rôle particulier qui lui est dévolu comme femme et comme organisme nouveau dans l'activité de l'Église.

La séance se termina par la lecture de plusieurs messages de ministères féminins au travail dans divers champs d'évangélisation de France et d'ailleurs.

K.

### L'alcoolique est un malade.

Pour l'une de ses séances mensuelles l'Association lausannoise pour le Suffrage avait prié M. Albert Blanc, préfet de Lausanne, de lui exposer les modalités de la loi vaudoise du 5 février 1941 sur le traitement obligatoire de l'alcoolique et sur les résultats obtenus. Après avoir défini l'alcoolique, le conférencier a exposé, d'une façon claire et familière qui a vivement intéressé son nombreux auditoire, les divers moyens prévus pour corriger et guérir le malade: celui-ci ayant été signalé à l'Office cantonal par sa famille, la police, l'assistance ou les tribunaux, une enquête est faite par une assistante sociale, puis suivie d'un examen médical. L'Office cantonal décide alors, ou bien de donner un avertissement, ou bien de faire signer un engagement d'abstention. Sont aussi prévus le contrôle médical régulier, la cession du salaire à la femme ou à un tiers. Si le malade retombe, c'est alors l'internement (pour les femmes à Béthesda, Lausanne) après une cure de désintoxication à Cery. L'internement terminé, le malade reste encore sous contrôle pour une période de deux à cinq ans.

Il est difficile de dire en si peu de temps quels sont déjà les résultats obtenus. La reconnaissance des désintoxiqués et de leur famille prouve cependant que la loi attire son but, sans qu'il soit possible d'établir une statistique, et elle doit pouvoir compter sur la collaboration du public, que cette lutte intéressera au premier chef. Au cours de la discussion, Mme Jeantet-Niclet a insisté sur l'utilité des collaboratrices bénévoles

qui visitent les malades et leur famille, et qui ne sont que 24 à Lausanne, alors qu'il en faudrait davantage, les visites devant se faire plusieurs fois par semaine. Mme J. Paschoud, juge à la Cour pénale des mineurs, a relevé combien souvent l'alcoolisme se trouve à l'origine de la criminalité infantile.

S. B.

### Institutrices genevoises.

Si l'activité de ce groupement est souvent d'ordre strictement professionnel, elle intéresse pourtant toutes les femmes, soit parce que l'éducation elle-même offre un intérêt universel, soit parce que la solidarité féminine ne saurait se désintéresser de celles à qui incombe une si grande responsabilité.

Au cours de l'exercice 1943-1944, les institutrices genevoises ont étudié un nouveau plan d'études proposé par le Département de l'Instruction Publique. Elle se sont occupées de la situation faite aux jeunes institutrices: le Département demande à tout candidat instituteur, dès avant sa nomination, de s'engager à rester au moins 5 ans au service de l'Etat de Genève. Or d'autre part, à cause d'une loi récente interdisant ce que l'on appelle nommément le «cumul» des fonctions, une institutrice épousant un fonctionnaire ne peut plus conserver son poste et est donc contrainte de le quitter. Mais elle doit cependant payer au Département l'indemnité prévue pour les fonctionnaires n'arrivant pas au terme de leur engagement de 5 ans. Une solution doit être trouvée à cette situation.

L'Union a entretenu les meilleures relations avec les groupements similaires: Union des Institutrices, Amicale des Ecoles Enfantes, de même qu'avec les groupements romand et suisse. Membre du Centre de Liaison des Sociétés Féminines et de diverses associations, elle prouve ainsi qu'elle est consciente de la solidarité qui unit aux tâches civiques et sociales poursuivies par ces groupements.

N. B.

liaance a établi une liste de personnalités qui pourraient être appelées à faire partie de la plus nombreuse de ces commissions.

Le Comité a encore entendu divers rapports sur les séances auxquelles les déléguées de l'Alliance ont assisté; mentionnons le Comité consultatif de l'Économie de guerre, et surtout l'Assemblée de l'Union suisse pour le travail à domicile, au cours de laquelle le vice-président, M. Rubin, a été élu président. La proposition de différencier les tarifs pour les travaux de tricotage spécialisés (pull-over, vêtements d'enfant, etc.) et ceux qui peuvent être faits par n'importe qui, tels que les chaussettes courtes, a été examinée, mais, jusqu'à présent, aucune décision n'a été prise à ce sujet.

Le Comité a entre les mains le beau volume remis aux jeunes gens à l'occasion des promotions civiques à St-Gall. Il a prié la Commission d'éducation d'examiner s'il ne serait pas opportun d'avoir quelque chose d'analogue pour les jeunes filles.

V. W.

### Carnet de la Quinzaine

**Dimanche 14 mai:**  
GENÈVE : *Cinq minutes de la solidarité*, causerie par Radio, 18 h. 55: *La maison de vacances de Colovre*.

**Vendredi 19 mai:**  
LAUSANNE: Association pour le Suffrage féminin. Section de Lausanne, 12, Etraz, 20 h. 30: Partie statutaire. — *L'adoption*, causerie par Mme Pidoux, assistance sociale du Service de justice.

**Samedi 20 mai:**  
GENÈVE : Union des Femmes, 22, rue Etienne-Dumont, 16 45: Assemblée générale. Rapports divers. Election du Comité. — Thé avant la séance.

**Dimanche 21 mai:**  
LAUSANNE: *Cinq minutes de la solidarité*, causerie par Radio, 18 h. 55: *Les colonies de vacances de Pro Juventute*.

**Lundi 22 mai:**  
LAUSANNE: Colloque des Travailleuses sociales, Salle paroissiale de la Solitude, 17 h. précises: *Les camps de travail des réfugiés*.

**Samedi 27 mai:**  
LAUSANNE: Commission d'éducation nationale de l'Alliance de Sociétés féminines suisses, causerie par Radio, 14 h. 30: *Une éducation pour toutes*, par Mme Marg. Evard, Dr. ès lettres.

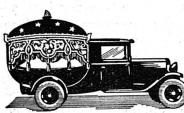
### HOTEL DE LA PAIX LAUSANNE

La plus belle situation  
Son cabaret en vogue  
AU COUP DE SOLEIL" avec Edith et Gilles

MESDAMES, pour vos vacances  
choisissez l'hôtel

### Helvétie & des Familles MONTREUX

CONFORTABLE — PRIX MODÉRÉS  
Imp. H.-P. RICHTER, rue Alfred-Vincent, 10, GENEVE



## POMPES FUNÈBRES OFFICIELLES

de la Ville de Genève, Carouge et Lancy  
5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1<sup>er</sup>

Téléphone : 4.32.85 (permanent)

à addresser ou téléphoner de suite à l'adresse ci-dessous

FORMALITÉS GRATUITES

s'apprécier. Il faut dire aussi, et cela pour la décharge de nos autorités, que vu l'afflux considérable des réfugiés, il a fallu improviser: improviser la législation, le budget, les camps, le ravitaillement; que près de 15 millions ont déjà été dépensés en 1943 rien pour que les seuls camps de travail pour hommes; que chaque baraquement construit pour 150 personnes environ coûte 150.000 fr., et le reste à l'avant... C'est entendu, mais la guerre sur notre sol nous aurait coûté bien davantage matériellement, et les souffrances infinies d'âmes libres opprimées nous sont du moins épargnées. Souhaitons donc que, de cette vérité première, s'inspirent bien davantage, toujours davantage, tous ceux à qui incombe la lourde et difficile tâche de faire de notre pays, non pas un lieu d'exil et de misères morales, mais une vraie terre d'accueil et de paix.

E. Gu.

1. Suggérant très judicieusement l'idée qu'il serait bon de faire comprendre aux réfugiés que certaines mesures de police qui leur paraissent inacceptables ont dû être prises pour des motifs spéciaux et que ne connaissant pas la situation dans notre pays, ils ne peuvent pas toujours les comprendre du premier coup, M. Ferrière s'attira de la part d'un militaire cette réponse, hélas caractéristique du plus déplorable état d'esprit: «Nous n'avons pas de motifs à leur donner. Ils n'ont qu'à obéir. Un point, c'est tout.»

**Demandez**  
**le MOUVEMENT FÉMINISTE**  
dans les kiosques de l'  
**AGENCE NAVILLE**

*Soin de la chevelure*  
*Esthétique du visage*  
Le traitement et les produits de  
**L'INSTITUT DE BEAUTÉ PASCHE, à Vevey**  
sont toujours les plus recommandés.  
EXPÉRIENCE DE PLUS DE 60 ANS

**BAS - LINGERIE - TRICOT -**

**ROBES ET BLOUSES**

**COSTUMES ET MANTEAUX**

**Spécialités**

**Nouveautés**

**Exclusivités**

RUE DE BOURG, 8

LAUSANNE

Tel. 2.42.24

Il FAUT ALLER VOIR NOS VITRINES

**L'arme secrète  
de la cuisinière ?  
c'est d'ajouter un peu  
de**

**Cénovis**

(sans coupons)  
dans les potages, sau-  
ces, légumes, viandes

**MONSIEUR  
POUR**  
**AILLETTAZ**

**FINIDOL**  
POURQUOI SOUFFRIR ENCORE  
DE RHUMATISMES?  
de sciatique, arthrite, lumbago, névralgie. La cure rationnelle de **FINIDOL**, surinérine très riche vos douleurs, empêche la formation de rhumatismes, calmera vos nerfs et réassoupira vos muscles et vos articulations.  
**FINIDOL arrache la douleur !**  
Ttes pharm. 30 comprimés 3 fr. 50

**Soutenez votre „Mouvement“ en réservant votre clientèle aux maisons et institutions qui l'utilisent pour leur publicité**